

Le Livre au Vert

Littérature et Photographie

12 Novembre 2023

Courcelles-Chaussy

RÈGLEMENT DU SALON

Article 1

« Le Livre au vert, Littérature et Photographie » se déroulera le dimanche 12 Novembre 2023 de 10h00 à 19h00 à la Salle Polyvalente, rue Pierre Loeb, 57530 Courcelles-Chaussy et sera organisé par le Syndicat des Initiatives.

Article 2

L'inscription ne sera réputée définitive qu'après réception du chèque de location de la table, et du chèque de caution.

Article 3

Les horaires du salon : de 10h à 19h.

L'installation se fera à partir de 8h30 jusqu'à 9h45 maximum. Aucun démontage ne sera autorisé avant 19h qu'il y ait fréquentation ou pas du public.

L'emplacement sera libre pour les auteurs, premier arrivé, premier servi. Les photographes seront placés par le Syndicat des Initiatives.

Le parking sera gratuit.

Deux foodtrucks seront mis à disposition et les repas seront à la charge des exposants.

Le thé et le café seront offerts après le déjeuner, les boissons et desserts seront mis en vente par le Syndicat des Initiatives.

Article 4

Le Syndicat des Initiatives ne peut être tenu responsable des vols ou dégâts occasionnés aux productions des exposants. Les assurances responsabilité civile des exposants devront être à jour, et pour les photographes l'assurance de leurs œuvres également.

SYNDICAT des INITIATIVES



Article 5

Les exposants devront détenir toutes les autorisations nécessaires à l'exercice de leur activité. Le Syndicat des Initiatives ne demande aucune participation sur les ventes des ouvrages.

Article 6

Les inscriptions se font moyennant la participation de 10€. Un accompagnant est autorisé. L'exposant peut, s'il le désire, adhérer au Syndicat des Initiatives moyennant une cotisation de 25€ pour l'année.

Article 7

Un chèque de caution de 20€ est demandé et sera détruit, après salon, si le participant se présente bien au salon, sauf raison impérieuse. En cas d'annulation trop tardive (moins de 8 jours avant le salon), le chèque sera encaissé.

Article 8

Les exposants sont invités à fournir une biographie sommaire, une photographie, un logo et par la signature du présent règlement consentent à l'utilisation de cette documentation par le Syndicat des Initiatives sur ses différents médias.

Fait à..... le.....

En signant le présent règlement, l'exposant accepte celui-ci implicitement.

(Lu et approuvé en toutes lettres)

.....
Signature et nom